Conformément à l'art. 30 de l'Ordonnance du 7 décembre 2007 sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion pour les installations nucléaires (OFDG; RS 732.17), la commission compétente remet au Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) et aux propriétaires d'installations tenus de verser une contribution le rapport annuel suivant :

## RAPPORT ANNUEL

2010

Fonds de désaffectation pour les installations nucléaires

Fonds de désaffectation pour les installations nucléaires Secrétariat ATAG Organisations économiques SA Case postale 1023 3000 Berne 14

Tél. 031 380 79 61 Fax 031 380 79 43 info@stilllegungsfonds.ch / www.stilllegungsfonds.ch

	TABLE DES MATIÈRES	1
1.	FONDS DE DÉSAFFECTATION POUR LES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES	2
2.	PROPRIÉTAIRES TENUS DE VERSER UNE CONTRIBUTION	2
3.	ORGANES ET COMITÉS DU FONDS DE DÉSAFFECTATION	2
3.1	Commission	3
3.2	Bureau	3
3.3	Organe de révision	3
3.4	Comité Placements	4
3.5 3.6	Comité Coûts Autorité de surveillance	4 4
4.	ACTIVITÉS DES ORGANES ET DES COMITÉS	5
4.1	Commission	5
4.2	Bureau	7
4.3	Comité Placements	7
4.4	Comité Coûts	8
5.	COÛTS DE LA DÉSAFFECTATION	9
6.	CONTRIBUTIONS ANNUELLES DES PROPRIÉTAIRES D'INSTALLATIONS	10
6.1	Contributions 2010	10
6.2	Vue d'ensemble des versements	11
7.	PLACEMENT DE LA FORTUNE DU FONDS	12
7.1	Stratégie de placement	12
7.2	Dépositaire central et gérants de fortune	13
8.	VUE D'ENSEMBLE DU FONDS DE DÉSAFFECTATION	14
	Tableaux du rendement global / Indice des prix à la consommation	15
9.	L'ANNÉE FINANCIÈRE 2010	17
9.1	Evalution des marchés financiars en 2040	17
	Evolution des marchés financiers en 2010	17
9.2	Résultat des placements	17

### **COMPTES ANNUELS**

Bilan au 31 décembre 2010 Compte de résultat et compte du fonds 2010 Annexe aux comptes annuels 2010

### RAPPORT DE RÉVISION

### 1. FONDS DE DÉSAFFECTATION POUR LES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES

Le fonds de désaffectation pour les installations nucléaires a été institué le 1<sup>er</sup> janvier 1984 comme personne juridique ayant son siège à Berne (établissement de droit public). Il a pour but de couvrir les coûts de désaffectation et de démantèlement d'installations nucléaires mises à l'arrêt définitif, ainsi que les coûts de la gestion des déchets radioactifs qui en résultent. Les dispositions légales déterminantes ressortent de la loi sur l'énergie nucléaire (LENu, RS 732.1) et de l'Ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion pour les installations nucléaires (OFDG; RS 732.17).

Fondation, but et base juridique

### 2. PROPRIÉTAIRES TENUS DE VERSER UNE CONTRIBUTION

Sont assujetties au fonds les installations nucléaires suivantes:

Propriétaires tenus de verser une contribution

- Beznau I et II (Axpo SA) CNB
- Mühleberg (BKW FMB Energie SA) CNM
- Gösgen (Kernkraftwerk Gösgen-Däniken SA) CNG
- Leibstadt (Kernkraftwerk Leibstadt SA) CNL
- Zwilag (Dépôt intermédiaire de Würenlingen SA)

### 3. ORGANES ET COMITÉS DU FONDS DE DÉSAFFECTATION

Conformément à l'article 20 OFDG, les organes du fonds sont la commission, le bureau et l'organe de révision. Les membres de la commission et de l'organe de révision sont nommés par le Conseil fédéral pour une période de quatre ans. Le bureau est désigné par la commission.

Commission, bureau et organe de révision

### 3.1 Commission

Le Conseil fédéral a nommé les personnes suivantes en qualité de membres de la commission pour la législature 2008 - 2011 :

o W. Steinmann, Office fédéral de l'énergie, président

Membres de la commission

- o K. Rohrbach, BKW FMB Energie AG, vice-président
- Rolf Bösch, Axpo Holding AG
- Jacqueline Demierre, représentante des consommatrices et des consommateurs
- Stephan W. Döhler, Axpo AG <sup>1)</sup>
- Urs Eggenberger, Administration fédérale des finances
- Roland Hengartner, avocat
- Herbert Niklaus, Alpiq Holding AG
- o Nadine Probst, La Mobilière

### 3.2 Bureau

Le bureau est domicilié auprès d'ATAG Organisations économiques SA, Berne.

Max Zulliger, gérant

Membres du bureau

- Andreas Burren, adjoint au gérant / controlling
- Evelyne Müller (secrétariat)
- O Carla Bertei (comptabilité)

### 3.3 Organe de révision

Le Conseil fédéral a nommé l'organe de révision suivant pour la législature 2008 - 2011:

Organe de révision (2008 - 2011)

o PricewaterhouseCoopers SA, Berne

<sup>1)</sup> Dès le 12 mars 2010

### 3.4 Comité Placements

La commission a nommé les personnes suivantes en qualité de membres du comité Placements pour la législature 2008 - 2011 :

- o Roland Hengartner, avocat, président
- o Urs Eggenberger, Administration fédérale des finances
- o Peter Enderli, Axpo AG
- Beat Grossenbacher, BKW FMB Energie AG
- o Lukas Oetiker, Alpiq Management AG
- Michel Piot, Office fédéral de l'énergie<sup>1)</sup>
- Michael Sieber, Axpo AG

### 3.5 Comité Coûts

La commission a nommé les personnes suivantes en qualité de membres du comité Coûts pour la législature 2008 - 2011:

- Peter Hirt, Alpiq Suisse SA, président<sup>1)</sup>
- Stephan W. Döhler, Axpo AG, président<sup>2)</sup>
- o Michael Aebersold, Office fédéral de l'énergie
- Jacqueline Demierre, représentante des consommatrices et des consommateurs
- o Mathias Spicher, Seco
- Hans Wanner, ENSI
- Tony Williams, Axpo AG
- o Piet Zuidema, Nagra

### 3.6 Autorité de surveillance

o Office fédéral de l'énergie, M. Aebersold

Membres du comité Placements

Membres du comité Coûts

Surveillance par I'OFEN

<sup>1)</sup> Jusqu'au 31 octobre 2010

<sup>1)</sup> Jusqu'au 15 juin 2010 2) Dès le 16 juin 2010

### 4. ACTIVITÉS DES ORGANES ET DES COMITÉS

### 4.1 Commission

La commission administrative a tenu deux réunions au cours desquelles elle **Rythme des réunions** a notamment traité les objets suivants:

### Réunion de printemps

Objets traités

- Approbation du rapport annuel et des comptes 2009.
- Adoption des paramètres (données de référence et calendrier) pour la réalisation de l'étude des coûts de désaffectation 2011 afin de définir le calcul des contributions pour la période de taxation 2012 à 2016.
- Décision concernant la publication annuelle des notices d'information actualisées «Bases légales, organisation et informations générales»,
   «Calcul des coûts et fixation des contributions» ainsi que «Stratégie de placement et situation financière à la fin de l'année», au 28 février sur la page d'accueil du fonds.
- Election de Monsieur Stephan W. Döhler comme membre et président du comité Coûts (remplace Monsieur Peter Hirt).
- Approbation des habilitations à signer actualisées pour le fonds.
- Décision sur la constitution d'un groupe de travail sur le thème des demandes aux médias en vertu de la loi fédérale sur le principe de la transparence dans l'administration (LTrans, RS 152.3).
- Réception d'un rapport détaillé du contrôleur des investissements sur les résultats des placements.
- Réception du rapport final du comité Placements sur la mise en œuvre de la stratégie 2006.
- Réception d'un rapport intermédiaire sur l'état des travaux relatifs à l'introduction d'un système de contrôle interne (SCI) conformément aux dispositions du droit des sociétés anonymes.
- Réception d'informations de l'OFEN sur l'état des travaux concernant le «plan sectoriel Dépôts en couches géologiques profondes».
- Prise de connaissance de l'exercice du droit de vote des actionnaires en 2009 au nom du fonds de désaffectation.

### Réunion d'automne

- Prise de connaissance de la succession dans le domaine financier et comptable au bureau (Monsieur Peter Gasser remplace Monsieur Andreas Burren avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011).
- Approbation des droits de signature actualisés pour le fonds.
- Décision sur l'étendue du SCI conformément aux dispositions du droit des sociétés anonymes.
- Décision concernant les demandes des médias sur la base de la LTrans.
- Réception d'un rapport détaillé du contrôleur des investissements sur les résultats des placements.
- Prise de connaissance des restrictions de placement actualisées «Liste d'entrepreneurs» (art. 16 al. 1 OFDG et Annexe III au règlement de la commission du 1<sup>er</sup> décembre 2009).
- Réception d'une analyse des propriétaires tenus de verser une contribution sur la capacité des centrales à prendre des risques.
- Approbation du budget indicatif des coûts 2011, englobant les postes organes/comités, bureau, Office fédéral de l'énergie, mandats externes et conseils, mandat du président du comité Placements, contrôle des investissements, organe de révision et autres.
- Prise de connaissance du règlement sur la rémunération des organes et des membres de comité (jetons de présence inchangés, approuvés par le DETEC en 2002 sur la base de l'ordonnance).
- Réception d'informations de l'OFEN sur l'état des travaux concernant le «plan sectoriel Dépôts en couches géologiques profondes».
- Prise de connaissance de la pratique de surveillance et de contrôle modifiée du contrôle financier fédéral avec une pondération plus forte du contrôle de l'ensemble des risques financiers de la Confédération.
- Prise de connaissance de la démission pour raisons professionnelles de Monsieur Michel Piot en sa qualité de membre du comité Placements ainsi que de la succession prévue du représentant de l'OFEN dans ce comité.
- Prise de connaissance d'une liste interne sur les études et expertises du fonds.

Prise de connaissance de l'adaptation de la loi sur la taxe sur la valeur ajoutée en ce qui concerne la possibilité de déduction de l'impôt préalable par les centrales nucléaires après leur mise hors service.

La commission n'a traité aucune affaire par voie de circulaire pendant l'année sous revue:

#### 4.2 Bureau

Au cours de l'exercice sous revue, le bureau s'est occupé principalement de Activités principales du la préparation des réunions ainsi que des travaux de suivi correspondants. Il a préparé en tout pour la commission, le comité Placements et le comité Coûts quelque 140 objets de discussion pour les deux fonds, a mis en œuvre les décisions de la commission, a exécuté les missions qui lui ont été confiés par les comités et a rédigé ou réuni les bases nécessaires déterminantes pour les prises de décisions respectives. Le bureau a également été mis à contribution pour la mise en place d'un système de contrôle interne (SCI) conformément aux dispositions du droit des sociétés anonymes. Le volume de travail dans les domaines de la comptabilité, des finances et du contrôle est resté important. A la fin de l'exercice, environ 40 comptabilités de titres ont été intégrés dans le grand livre des deux fonds.

bureau pendant l'exercice

#### **Comité Placements** 4.3

Le comité Placements s'est réuni à l'occasion de quatre séances ordinaires et d'un workshop. Dans le cadre de ces séances, il a pris connaissance des rapports détaillés d'un certain nombre de gestionnaires de fortune concernant leurs activités et - comme c'était déjà le cas l'année précédente - des attentes d'experts sur l'évolution des marchés financiers. Il a également régulièrement traités les rapports du contrôleur des investissements sur les gestionnaires de fortune et l'évolution de la fortune.

Suite à l'achèvement de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de placement l'année précédente, le comité Placements a rédigé, à l'attention de la commission, un rapport final sur la mise en œuvre de la stratégie 2006. A cette occasion, le comité a pu informer la commission que les économies de frais visées à l'époque ont pu être atteintes (5 points de base ou environ CHF 2 mios économisés sur l'état de la fortune au 1.1.2010).

Année intensive pour le comité Placements

Au total, le comité a traité quelque 100 objets et a préparé, sur cette base, plusieurs requêtes et recommandations à l'intention de la commission.

Après les résultats satisfaisants des marchés des actions pendant l'année 2009, les placements ont successivement été rapprochés de la position normale selon la stratégie de placement au cours de l'année sous revue. A l'exception des placements alternatifs proches de la limite inférieure autorisée dans le cadre de la stratégie, les catégories principales étaient à la fin de l'année très proches de la position normale. L'écart constaté pour les placements alternatifs était imputable, entre autres, à des fonds de la catégorie Private Equity qui n'avaient pas encore été sollicités. Pour l'année 2012 le comité s'est fixé comme objectif de rapprocher progressivement les placements alternatifs de la position normale. Il a déjà commencé à examiner de nouveaux placements attribuables à cette catégorie.

L'évaluation régulière des risques de placement a été poursuivie de manière inchangée durant l'année sous revue. Lors de chaque séance ordinaire, le comité a évalué les risques qui lui semblent pertinents et s'est fait conseiller à cet effet par le contrôleur des investissements.

### 4.4 Comité Coûts

Conformément à l'OFDG, les coûts de désaffectation pour les installations nucléaires doivent être calculés et contrôlés périodiquement. Les coûts ainsi déterminés servent de base au calcul des contributions que les propriétaires d'installations nucléaires doivent verser dans le fonds pendant la période de taxation.

Après que les contributions pour la période de taxation 2007 - 2011 ont été déterminées sur la base de l'étude des coûts 2006 (KS06), la commission a chargé le comité et les exploitants, l'année dernière déjà, de commencer les travaux pour l'étude des coûts 2011 (KS11) «Actualisation des coûts de désaffectation des déchets», afin que les frais de désaffectation actuels soient disponibles pour la période de taxation 2012 - 2016.

Le comité Coûts a démarré les travaux au début de l'année sous revue et a présenté à la commission pour accord les paramètres (données de référence et calendrier) pour pouvoir établir l'étude des coûts de gestion 2011. A la fin de l'année sous revue les travaux suivaient le calendrier prévu. D'après ce calendrier, les résultats de l'étude devraient être disponibles fin 2011.

Actualisation de l'étude des coûts de désaffectation (KS11)

#### 5. **COUTS DE DESAFFECTATION**

Les coûts de désaffectation englobent les coûts de toutes les activités né- Coûts de désaffectation cessaires pour assurer l'arrêt définitif et le démantèlement des installations nucléaires, ainsi que la gestion des déchets radioactifs qui en résultent. Contrairement aux activités liées à la gestion des déchets radioactifs, la désaffectation n'entraîne aucun coût pour les exploitants des installations pendant le fonctionnement de celles-ci.

La fixation des coûts de désaffectation et des contributions que les exploitants doivent verser dans le fonds exige une base de calcul et donc une hypothèse sur la durée d'exploitation des centrales nucléaires. L'OFDG admet une durée d'exploitation de 50 ans pour les centrales nucléaires. La durée d'exploitation présumée sert de base pour le calcul des coûts de désaffectation et du montant des contributions à verser. Elle est sans lien avec la durée d'exploitation effective des centrales nucléaires ni avec les décisions fondamentales de politique énergétique relatives à l'utilisation future de l'énergie nucléaire en Suisse.

Conformément à l'art. 4 al. 1 OFDG, le montant prévisible des coûts de désaffectation est calculé tous les cinq ans pour chaque centrale nucléaire sur la base des données des propriétaires, la première fois lors de la mise en service de la centrale. Ces coûts sont également recalculés lorsqu'une installation nucléaire est définitivement mise hors service et lorsque des circonstances imprévues laissent présager un changement important des coûts (art. 4, al. 2 OFDG). Ces coûts sont calculés sur la base du programme de gestion des déchets et des connaissances scientifiques les plus récentes ainsi qu'en fonction des prix du moment (art. 4, al. 3 OFDG).

Selon l'étude des coûts 06, les coûts de la désaffectation s'élèvent à 2.20 milliards de francs (base de prix 2006). Ce montant est basé sur une estimation des coûts réalisée par les exploitants selon des critères uniformes et sur un contrôle des bases techniques du calcul des coûts de la désaffectation effectué par l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN).

### 6. CONTRIBUTIONS ANNUELLES DES PROPRIÉTAIRES D'INSTALLATIONS

### 6.1 Contributions 2010

La perception des contributions annuelles est basée sur la taxation pour la **Contributions 2010** période de 2007 à 2011 approuvée par la commission.

Si les créances vis-à-vis du fonds dépassent la valeur cible à la date de clôture de l'exercice avec un taux d'intérêt de 5%, le propriétaire en question peut faire une demande de remboursement. La commission fixe les modalités de remboursement compte tenu de la structure des placements.

Si la valeur effective par centrale nucléaire et par fonds est inférieure de 15% ou plus à la valeur cible fixée pendant deux années consécutives (date du bilan), la commission prend des mesures afin de combler l'écart en capital dans un délai approprié.

Durant l'année sous revue, aucun propriétaire d'installation assujetti n'a adressé de demande de remboursement au fonds. Etant donné qu'aucune centrale nucléaire n'a franchi la limite inférieure pendant deux années consécutives, il n'a pas non plus été nécessaire d'ajuster les contributions annuelles.

### 6.2 Vue d'ensemble des versements

Depuis les premiers versements dans le fonds (1985), les versements effectifs dans le fonds se présentent comme suit pour chaque propriétaire d'installation assujetti à la contribution, compte tenu des restitutions effectuées.

Les versements de tous les propriétaires d'installations assujettis à la contribution

Année		Propriétaires	ropriétaires assujettis à la contribution en CHF*						
	Beznau I + II	Gösgen	Leibstadt	Mühleberg	ZWILAG	Total			
1985	19'962'000	11'118'000	9'432'000	8'004'000		48'516'000			
1986	9'981'000	5'559'000	4'716'000	4'002'000		24'258'000			
1987	9'951'000	5'553'000	4'707'000	3'987'000		24'198'000			
1988	9'951'000	5'553'000	4'707'000	3'987'000		24'198'000			
1989	9'951'000	5'553'000	4'707'000	3'987'000		24'198'000			
1990	11'229'000	6'573'000	5'226'000	4'545'000		27'573'000			
1991	11'229'000	6'573'000	5'226'000	4'545'000		27'573'000			
1992	11'229'000	6'573'000	5'226'000	4'545'000		27'573'000			
1993	13'110'000	7'629'000	6'066'000	5'295'000		32'100'000			
1994	13'110'000	7'629'000	6'066'000	5'295'000		32'100'000			
1995	13'110'000	7'629'000	6'066'000	5'295'000		32'100'000			
1996	9'684'000	7'575'000	6'045'000	5'175'000		28'479'000			
1997	9'684'000	7'575'000	6'045'000	5'175'000		28'479'000			
1998	9'684'000	7'575'000	6'045'000	5'175'000		28'479'000			
1999	3'815'000	6'062'000	5'062'000	3'510'000		18'449'000			
2000	3'815'000	6'062'000	5'062'000	3'510'000	485'000	18'934'000			
2001	3'815'000	6'062'000	5'062'000	3'510'000	485'000	18'934'000			
2002	7'396'000	7'595'000	6'180'000	4'809'000	559'000	26'539'000			
2003	10'625'000	7'670'000	15'351'000	15'184'000	606'000	49'436'000			
2004	10'625'000	7'670'000	15'351'000	15'184'000	606'000	49'436'000			
2005	10'625'000	7'670'000	15'351'000	15'184'000	606'000	49'436'000			
2006	0	0	0	0	0	0			
2007	0	0	0	0	0	0			
2008	-15'000'000	0	6'800'000	800'000	4'400'000	-3'000'000			
2009	0	0	34'800'000	800'000	1'000'000	36'600'000			
2010	0	0	7'800'000	800'000	1'000'000	9'600'000			
1985 - 2010	197'581'000	147'458'000	197'099'000	132'303'000	9'747'000	684'188'000			
Total des	versements en Cl	HF		684'188'000					

<sup>\*</sup> arrondi à mille francs

Beznau I + II : Les centrales nucléaires de Beznau I + II n'ont pas eu de contribution à fournir au fonds pendant la période

de taxation en cours 2007 - 2011.

Gösgen: La centrale nucléaire de Gösgen n'a pas eu de contribution à fournir au fonds pendant la période de taxa-

tion en cours 2007 - 2011.

Leibstadt : La contribution annuelle de la centrale de Leibstadt pour l'année 2010 comprend la contribution ordinaire et

les versements par avance volontaires.

Mühleberg: La centrale nucléaire de Mühleberg n'a pas eu de contribution à fournir au fonds pendant la période de

taxation en cours 2007 - 2011.

Zwilag: La contribution annuelle 2010 pour Zwilag est basée sur les calculs pour la période de taxation 2007 - 2011.

### 7. PLACEMENT DE LA FORTUNE DU FONDS

### 7.1 Stratégie de placement

Depuis 2007, le fonds de désaffectation applique une stratégie de placement uniforme pour tous les propriétaires d'installations nucléaires Stratégie uniforme pour le fonds de désaffectation

Catégories de placement	Stratégie	Limite inférieure	Limite supérieure
Liquidités	0.0%	0.0%	5.0%
Obligations en CHF	25.0%	15.0%	35.0%
Obligations en monnaies étrangères (couvertes)	15.0%	10.0%	20.0%
Actions	40.0%	30.0%	50.0%
Placements immobiliers	10.0%	7.0%	13.0%
Placements alternatifs	10.0%	7.0%	13.0%
Part en monnaies étrangè- res	48.0%	30.0%	70.0%

Dès lors que la mise en œuvre de la stratégie introduite en 2007 a pu être terminée, la nouvelle stratégie est déterminante à compter de 2010.

L'exercice a démarré avec la nouvelle stratégie

L'activité de placement est surveillée par le contrôleur des investissements (PPCmetrics SA). Celui-ci a présenté chaque trimestre un rapport détaillé sur la structure des placements, sur le respect des directives de placement, sur la répartition de la fortune entre les mandats et sur la performance. Outre ces rapports trimestriels, il a également rédigé pendant l'année sous revue un rapport spécial sur les risques liés aux placements. De plus, le contrôleur des investissements a informé chaque mois le comité Placements, par le biais d'un rapport de synthèse, sur la situation et l'évolution de la fortune. Il a par ailleurs fourni son assistance à la commission, au comité Placements et au bureau pour les questions relatives à la gestion de la fortune.

Surveillance continue des placements par le contrôleur aux investissements

Conformément à l'organisation des placements, le comité Placements est compétent pour assurer le respect des directives de placement par les gestionnaires de fortune. Il a informé la commission, sur la base des rapports trimestriels du contrôleur des investissements, du fait que les directives de placement ont bien été respectées.

Comptes-rendus périodiques à la commission

### 7.2 Dépositaire central et gérants de fortune

Le dépositaire central (Global Custodian) est UBS SA à Zurich. Parallè- Global Custodian lement à la garde des titres et aux travaux associés, il règle également les demandes de restitution des impôts à la source, gère la comptabilité des titres et fournit les bases nécessaires pour les rapports sur les placements.

Fin 2010, le placement de la fortune du fonds était confié aux gestionnaires de fortune suivants:

Gestionnaires de fortune	Catégories/Sous-catégories
UBS SA, Zurich	Liquidités
Obligations:	
Crédit Suisse Asset Management, Zurich	Obligations en francs suisses indexées
Crédit Suisse Asset Management, Zurich	Obligations en monnaies étrangères indexées (couvertes)
PIMCO (Schweiz) GmbH, Zurich/Dublin	Obligations en monnaies étrangères : Corporate Investment Grade, gestion active (couvertes)
Crédit Suisse Asset Management, Zurich	Obligations en monnaies étrangères indexées sur l'inflation (couvertes)
Actions:	
Pictet Asset Management AG, Zurich/Genf	Actions monde indexées
William Blair & Company, Zurich/Chicago	Marchés émergents, monde, gestion active
Bank Sarasin & Cie. AG, Bâle	Marchés émergents, monde, gestion active
Dimensional, Londres	Marchés émergents, monde, gestion active
UBS SA, Global Asset Management , Zurich	Small and Mid Cap Europe, gestion active
PanAgora / Putnam, Boston	Small and Mid Cap Etats-Unis, gestion active
TimesSquare, New York	Mid Cap Etats-Unis, gestion active
Placements immobiliers:	
Crédit Suisse Asset Management, Zurich	Fonds immobiliers CH, gestion active
UBS SA, Global Asset Management, Zurich	Fonds immobiliers étrangers (couverts), gestion active
Crédit Suisse Asset Management, Zurich	Fonds immobiliers étrangers, gestion active
Placements alternatifs:	
UBS SA, Global Asset Management, Zurich	Hedge funds, gestion active
Pictet Asset Management AG, Zurich/Genève	Hedge funds, gestion active
Swiss Re Private Equity, Zurich	Fortune privée, gestion active
Crédit Suisse Asset Management, Zurich	Obligations en monnaies étrangères Corporate Non-Investment Grade, gestion active
Pictet Asset Management AG, Zurich/Genève	Obligations en monnaies étrangères : obligations d'Etat de marchés émergents, gestion active

Fin 2010, environ 71% de la fortune du fonds (2009: 72%) était gérée de manière passive/indexée et environ 29% (2009: 28%) de manière active par les gérants de fortune.

### 8. VUE D'ENSEMBLE DU FONDS DE DÉSAFFECTATION

Le total du bilan atteignait CHF 1'331'007'777 au 31.12.2010 (CHF1'271'160'821 au 31.12.2009). Les prétentions des centrales se montaient à CHF 1'330'643'204 (CHF 1'270'827'047 l'année précédente). Le compte de résultat présente pour l'exercice en cours un bénéfice de CHF 50'216'157 (2009: bénéfice de CHF 165'446'846). Le rendement atteint +3.98% (2009: +15.54%).

Total du bilan et rendement des placements

Les calculs du fonds de désaffectation se basent sur un rendement réel de 2% (rendement annuel de 5% ; renchérissement annuel de 3%). Cette hypothèse de calcul se fonde sur l'article 8, alinéa 5 OFDG. Compte tenu du renchérissement effectif de +0.69% en 2010 et du rendement des placements indiqué ci-dessus, la fortune du fonds de désaffectation a enregistré en 2010 un rendement réel de +3.29%. Depuis les premiers versements dans le fonds jusqu'à la fin de l'exercice sous revue, le rendement réel moyen obtenu atteint +2.94% par an. Fin 2010, il était ainsi supérieur de 0.94% au rendement réel de 2% déterminant pour les calculs relatifs au fonds de désaffectation.

Dépassement du rendement réel déterminant pour l'exercice sous revue

### Evolutions effective et budgétisée du portefeuille en 2010

1.1.2010 - 31.12.2010	Valeurs effectives	Valeurs budgétisées <sup>1</sup>	Différence
Rendement du portefeuille <sup>2</sup> moins le renchérissement <sup>3</sup>	+ 3.98% + 0.69%	+ 5.00% + 3.00%	- 1.02% - 2.31%
= rendement réel du portefeuille	+ 3.29%	+ 2.00%	+ 1.29%

Article 8, alinéa 5 de l'OFDG

### Evolutions effective et budgétisée du portefeuille de 1985 à 2010

1.1.1985 - 31.12.2010	Valeurs effectives	Valeurs budgétisées <sup>1</sup>	Différence
Rendement du portefeuille <sup>2</sup> moins le renchérissement <sup>3</sup>	+ 4.56% (p.a.) + 1.62% (p.a.)	+ 5.00% (p.a.) + 3.00% (p.a.)	- 0.44% (p.a.) - 1.38% (p.a.)
= taux d'intérêt réel du portefeuille	+ 2.94% (p.a.)	+ 2.00% (p.a.)	+ 0.94% (p.a.)

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Article 8, alinéa 5 de l'OFDG

L'évolution annuelle du rendement global et du renchérissement figure en page 15.

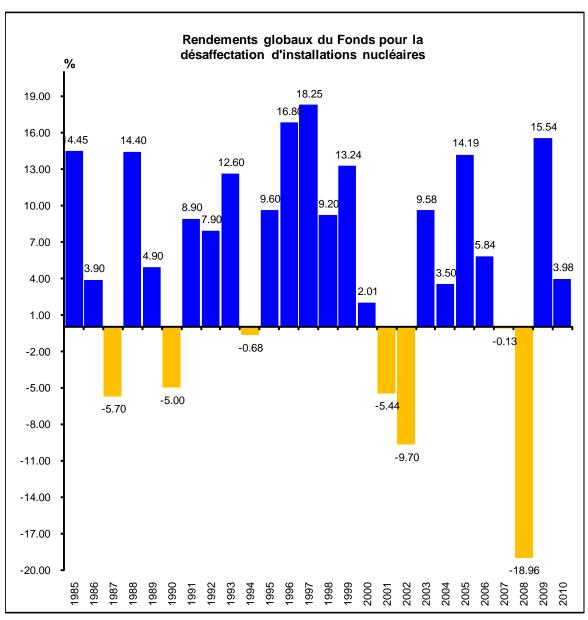
Rendement global et renchérissement annuel

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Rendement après déduction des taxes / UBS SA, «Evolution effective du portefeuille» selon la méthode IRR

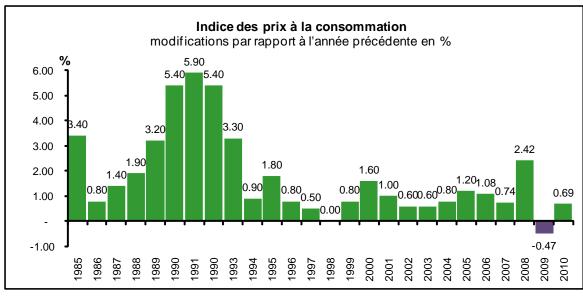
<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Indice des prix à la consommation; source: Bloomberg/UBS SA (moyenne annuelle des indicateurs)

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> UBS SA, « évolution effective du portefeuille » selon la méthode IRR

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Indice des prix à la consommation ; source : Bloomberg/UBS SA (moyenne annuelle des indicateurs)



Rendement de 1985 - 2010: 4.56 % par an (après déduction des taxes; méthode IRR selon UBS SA)



Renchérissement de 1985 - 2010: 1.62 % par an (Indice des prix à la consommation; source = Bloomberg/UBS SA)

### Evolutions effective et budgétisée du portefeuille après versements minimaux 1

	CNB / CHF	CNG / CHF	CNL / CHF	CNM / CHF	Zwilag	Total / CHF
Montant cible au 31.12.10 <sup>1</sup> avec un rendement de 5%	408'900'000	298'100'000	348'700'000	272'800'000	11'200'000	1'339'700'000
Montant effectif au 31.12.10 <sup>2</sup> selon rendement effectif	449'787'844	298'501'657	328'473'544	242'675'035	11'205'124	1'330'643'204
Excédent / sous-couverture	40'887'844	401'657	-20'226'456	-30'124'965	5'124	-9'056'796
Excédent / sous-couverture <sup>3</sup>	+ 10.00%	+0.13%	-5.80%	-11.04%	+0.05%	-0.68%

Article 8, alinéa 5 OFDG

Sur la base d'un rendement de 5%, le portefeuille présentait, fin 2010, un Evolution du fonds découvert de CHF 9.1 millions par rapport aux versements minimaux (excédent de CHF 11.8 millions en 2009).

Le montant cible pour la centrale nucléaire de Mühleberg est également basé sur une durée d'exploitation admise de 50 ans. La centrale nucléaire de Mühleberg ne pourra pas faire valoir de droit à un remboursement d'un excédent de fonds éventuel avant l'entrée en vigueur de l'autorisation d'exploitation illimitée. Si la limitation de la durée d'exploitation ne sera pas supprimée, l'exploitant de la centrale nucléaire de Mühleberg devra en outre verser au fonds de désaffectation les contributions manquantes jusqu'à fin 2012.

Quote-part de chaque centrale à la fortune du fonds selon bilan

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Concernant les excédents / sous-couvertures, la commission fixe les modalités des restitutions ou arrête des mesures en vue de combler les insuffisances de capital sur la base des marges définies préalablement.

#### 9. L'ANNÉE FINANCIERE 2010

#### 9.1 Evolution des marchés financiers en 2010

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des rendements sur les principaux Evolution des marchés marchés financiers en 2010 (en CHF) :

de placements

Catégories de placement		Indices	1 <sup>er</sup> trim.	2 <sup>ème</sup> trim.	3 <sup>ème</sup> trim.	4 <sup>ème</sup> trim.	2010
Obligations	CHF Devises étrangères	SBI AAA-BBB Citigroup World Gov.Bond Index hedged	1.81% 1.06%	1.63% 2.27%	1.14% 1.96%	-0.95% -2.30%	3.65% 2.96%
Actions	Suisse Monde	SPI MSCI World	6.78% 5.23%	-9.99% -10.35%	3.45% 3.18%	3.50% 4.05%	2.92% 1.29%
Valeurs immobilières	Suisse	RB Immofonds- Index	1.85%	-1.26%	6.00%	-0.19%	6.40%
	Monde	FTSE EPRA/Nareit Global	5.86%	-5.63%	7.30%	1.27%	8.56%

#### 9.2 Résultat des placements

Le fonds de désaffectation pour les installations nucléaires gère ses placements financiers, d'un total de CHF 1'329 millions (au 31.12.2010), dans le cadre de mandats de gestion active et indexée.

En 2010, l'ensemble de la fortune a généré un rendement positif absolu de +3,98 %.

Ce résultat positif a pu être obtenu grâce, notamment, à l'évolution positive du rendement des obligations en monnaies étrangères couvertes, aux marchés émergents en actions et aux placements immobiliers.

### 10. RAPPORT ANNUEL ET COMPTES ANNUELS 2010

Les comptes annuels 2010 du fonds de désaffectation font partie intégrante du rapport annuel. La société de révision PricewaterhouseCoopers SA a vérifié les comptes et soumis le 28 juin 2011 un rapport correspondant à la commission, conformément à l'article 27 alinéa 2 OFDG.

Approbation du rapport et des comptes annuels

Sur la base des conclusions de la société de révision, la commission a approuvé, le 28 juin 2011, le présent rapport d'activité et les comptes annuels à l'intention du DETEC et du Conseil fédéral.

Fonds de désaffectation pour les installations nucléaires

Berne, le 28 juin 2011

Fonds pour la désaffectation pour les installations nucléaires	27 <sup>ème</sup> rapport annuel
COMPTES ANNUELS	
2010	
(Bilan, compte de résultat et annexe)	

# Bilan au 31 décembre 2010

### en valeurs de marché

	CHF au	31.12.2010	CHF au 31.12.2009	
Actif				
Compte courant d'exploitation BCBE		244'059.85		253'854.25
Créances		-		-
Impôt anticipé et impôt à la source		1'944'109.83		1'739'410.01
Dépôt UBS Liquidités Obligations en CHF Obligations en monnaies étrangères Actions Placements immobiliers Placements alternatifs	15'019'253.66 372'692'394.72 192'380'005.06 514'971'714.55 142'557'548.17 91'198'690.89	1'328'819'607.05	7'599'578.61 364'716'776.04 183'039'966.38 502'417'152.06 127'483'464.60 83'910'619.35	1'269'167'557.04
Total de l'actif		1'331'007'776.73		1'271'160'821.30
Passif		20/266 75		F4/F04_40
Autres créanciers		30'266.75		54'501.40
Comptes de régularisation passifs  Etat du Fonds    Axpo SA (CNB)    KKW Gösgen SA (CNG)    KKW Leibstadt SA (CNL)    BKW FMB Energie SA (CNM)    Zwilag	449'787'844.08 298'501'657.22 328'473'544.24 242'675'034.62 11'205'123.73	334'306.09 1'330'643'203.89	432'744'480.52 287'187'957.17 308'395'693.99 232'695'521.20 9'803'394.48	279'272.54 1'270'827'047.36
Total du passif		1'331'007'776.73		1'271'160'821.30

# Compte de résultat et compte du fonds 2010

							Année
	CNB	CNG	CNL	CNM	Zwilag	Total	précédente
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Compte de résultat							
Intérêts	7'344.92	4'875.70	5'291.20	3'955.96	173.13	21'640.91	24'894.45
Revenu des obligations	4'541'607.25	3'014'802.92	3'271'723.54	2'446'098.42	107'050.26	13'381'282.39	14'929'935.80
Revenu des actions	3'741'510.93	2'483'684.19	2'695'343.02	2'015'168.53	88'191.18	11'023'897.85	9'418'411.58
Revenus des placements immob.	1'303'045.54	864'985.74	938'699.57	701'817.10	30'714.10	3'839'262.05	2'443'777.92
Revenus des placements altern.	496'720.98	329'732.57	357'832.29	267'532.69	11'708.21	1'463'526.74	1'323'776.14
Bénéfices réalisés	2'854'734.63	1'895'025.67	2'056'519.20	1'537'553.01	67'288.97	8'411'121.48	12'567'181.50
Pertes réalisées	-1'454'452.59	-965'492.55	-1'047'771.54	-783'364.57	-34'282.91	-4'285'364.16	-5'606'494.32
Différences de change réalisées	97'404.12	64'658.65	70'168.84	52'461.61	2'295.91	286'989.13	2'776'363.63
Résultat non réalisé	6'905'887.41	4'584'255.84	4'974'924.78	3'719'493.87	162'778.73	20'347'340.63	132'161'331.56
Total des recettes	18'493'803.19	12'276'528.73	13'322'730.90	9'960'716.62	435'917.58	54'489'697.02	170'039'178.26
Frais de gestion de fortune	-1'251'697.25	-830'899.80	-901'708.83	-674'161.04	-29'503.77	-3'687'970.69	-4'049'272.33
Organes						-16'348.85	-17'787.35
Bureau						-331'033.20	-273'198.50
Office fédéral de l'énergie						-25'218.70	-22'399.40
Charges externes						-165'946.10	-208'259.80
Organe de révision						-45'192.00	-21'057.30
Autres						-1'830.95	-357.75
Total autres frais d'aministration	-198'742.38	-131'928.88	-143'171.82	-107'042.16	-4'684.56	-585'569.80	-543'060.10
Total des dépenses	-1'450'439.63	-962'828.68	-1'044'880.65	-781'203.20	-34'188.33	-4'273'540.49	-4'592'332.43
Résultat de l'exercice	17'043'363.56	11'313'700.05	12'277'850.25	9'179'513.42	401'729.25	50'216'156.53	165'446'845.83
Compte du Fonds							
Comple du Fonds							
États du Fonds au 1er janvier	432'744'480.52	287'187'957.17	308'395'693.99	232'695'521.20	9'803'394.48	1'270'827'047.36	1'068'780'201.53
Contributions annuelles	.02.1.1400.02		7'800'000.00	800'000.00	1'000'000.00	9'600'000.00	36'600'000.00
Résultat de l'exercice	17'043'363.56	11'313'700.05	12'277'850.25	9'179'513.42	401'729.25	50'216'156.53	165'446'845.83
État du Fonds	449'787'844.08	298'501'657.22	328'473'544.24	242'675'034.62	11'205'123.73	1'330'643'203.89	1'270'827'047.36

# Annexe aux comptes annuels 2010

### 1. Principes utilisés pour l'établissement du bilan et l'évaluation

Les comptes annuels ont été établis selon les dispositions des articles 17 et 18 de l'Ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion (OFDG).

Les titres et les instruments financiers dérivés portés au bilan sont évalués à leur valeur de marché, qui est fournie par UBS SA, le dépositaire central, à la fin de l'exercice. Les valeurs de marché de ces positions figurent dans les catégories de placement respectives.

Le Fonds pour la désaffectation d'installations nucléaires n'est pas soumis à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et ne peut donc pas faire valoir de déductions de l'impôt préalable. Les coûts figurant dans le compte de résultat comprennent ainsi la TVA.

### 2. Détails sur les comptes de pertes et profits et du Fonds

Conformément à la décision du 21 mai 2007 de la commission (valable pour toute la période de taxation actuelle de 2007 à 2011), les recettes et dépenses ont été réparties en fonction des parts en capitaux pondérées des centrales devant verser des contributions.

La détermination des contributions correspond aux articles 8 et 9 OFDG. Les contributions pour la période de taxation actuelle ont été approuvées le 20 mai 2008 par la commission.

La performance de la fortune totale déposée auprès des banques a atteint +3.98 % pour l'excercice en cours (+ 15.54 % l'exercice précédent).

### 3. Détails par rapport au bilan

### 3.1. Créances

Il n'existe aucune position ouverte à la fin de l'exercice. Les centrales ont versé les contributions dues selon la taxation actuelle ponctuellement.

### 3.2. Dépôt en titres

Les valeurs portées au bilan correspondent aux valeurs de la comptabilité des titres au 31 décembre 2010, tenue par UBS SA.

### 3.2.1. Opérations dérivées en cours aux valeurs d'imputation (en CHF)

	<u>Valeur de</u>	<u>Nombre</u>	Valeur de rempla-	Valeur de rempla-	<u>Volume</u>
	marché au bilan	de positions	cement positive	cement négative	<u>contracté</u>
Produits structurés	127'721.00	1	127'721.00	-	127'721.00
Total au 31.12.2010	127'721.00	1	127'721.00	-	127'721.00
Total année précédente	283.92	2	283.92	-	2'293.83

Ces postes figurent au bilan à leur valeur de marché dans la catégorie de placmement respective.

Tous les produits dérivés contractés pendant l'exercice sous revue étaient couverts en tout temps.

### 3.2.2. Preuve du respect des marges tactiques selon l'organisation des placements

La commission a approuvé en décembre 2006 une nouvelle stratégie de placements. La mise en oeuvre de cette dernière a été terminée durant l'exercice sous revue.

Catégorie (y. c. liquidités	Valeur de marché	Quote-part dans	Position normale	Marges tactiques
et intérêts courus)	au 31.12.2010	la fortune en %	selon nouvelle	(limites minimales
	<u>CHF</u>	(valeur effective)	<u>stratégie</u>	et maximales)
Liquidités	9'197'911.40	0.7%	0.0%	0 - 5 %
Liquidités	412'501.96			
Titres	372'692'394.72			
Obligations en CHF	373'104'896.68	28.1%	25.0%	15 - 35 %
Liquidités	-4'855.09			
Titres	192'380'005.06			
Obligations en ME	192'375'149.97	14.5%	15.0%	10 - 20 %
Liquidités	1'855'833.01			
Titres	514'971'714.55			
Actions	516'827'547.56	38.9%	40.0%	30 - 50 %
Liquidités	1'493'814.65			
Titres	142'557'548.17			
Placements immobiliers	144'051'362.82	10.8%	10.0%	7 - 13 %
Liquidités	2'064'047.73			
Titres	91'198'690.89			
Placements alternatifs	93'262'738.62	7.0%	10.0%	7 - 13 %
Total du dépôt UBS	1'328'819'607.05	100.0%	100.0%	

### 3.2.3. Securities Lending

A la date de la clôture des comptes, aucun titre n'était prêté (selon les années précédentes; arrêt des prêts de titres conformément à la décision du Comité Placements).

### 3.3. Autres créanciers et comptes de régularisation passifs

Les factures suivantes n'étaient pas payées au 31.12.2010:

- ATAG Organisations économiques SA, Berne

CHF 30'266.75 CHF 30'266.75

Les comptes de régularisation passifs contiennent les frais non payés des gestionnaires de fortune à la date de clôture des comptes (CHF 334'306.09; année précédente: CHF 279'272.54).

### 3.4. Etat du fond

L'état du fond découle du compte du fonds 2010. Il représente les prétententions au 31 décembre 2010 des proriétaires tenus de verser des contributions conformément à l'article 13 OFDG.

### 3.5. Indication sur l'analyse des risques

Au cours de l'année 2010 la commission s'est occupée de la nature et de l'étendue de l'évaluation des risques à effectuer. Le sectrétariat a ensuite été chargé d'établir, en accord avec les exploitants de centrales nucléaires, une évaluation des risques pertinents pour le fonds des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires et de présenter cette dernière à la commission en 2011 pour approbation.

o⊸ème		
7/01110	rapport	annue

Fonds de désaffectation pour les installations nucléaires

# Rapport de PricewaterhouseCoopers SA

pour l'année

### 2010

(Rapport de l'organe de révision)



PricewaterhouseCoopers AG Bahnhofplatz 10 Postfach 3001 Bern Téléphone +41 58 792 75 00 Fax +41 58 792 75 10 www.pwc.ch

Rapport de l'organe de révision à la commission du Fonds pour la désaffectation d'installations nucléaires Berne

### Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints du Fonds pour la désaffectation d'installations nucléaires, comprenant le bilan, le compte d'exploitation du fonds et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010. Les contrôles ont été terminés le 16 février 2011.

### Responsabilité de la commission

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, l'ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion des déchets radioactifs pour les installations nucléaires (OFDG) et aux règlements, incombe à la commission. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la commission est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.



### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010 sont conformes à la loi suisse, à l'ordonnance et aux règlements.

### Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 27 al. 1 OFDG en relation avec art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions de la commission.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Nous attirons votre attention sur le fait que la responsabilité pour une évaluation et une fixation raisonnable des cotisations des centrales nucléaires électriques ainsi que les coûts probables de fermeture sont de la compétence de la commission et ne fait pas partie des contrôles effectués par nous.

PricewaterhouseCoopers SA

Jürg Reber Hans Peter Linder Expert-réviseur Expert-réviseur

Réviseur responsable

Berne, le 28 juin 2011

### Annexes:

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation du fonds et annexe)